

AFFAIRE N° 28

Passation d'avenants avec divers entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la campagne 1980 - 1981

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec les transporteurs qui assurent le ramassage scolaire pour la campagne 1980 - 1981

Les élèves transportés bénéficient de la subvention de l'Education Nationale.

ELEVES SUBVENTIONNES

- M. GOBALRAJA Francis	(circuit n° 1)	405
- M. SAUTRON Raphaël	(circuit n° 2)	683
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n° 3)	314
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n° 4)	528
- RAPID TRANSPORTS	(circuit n° 5)	201
- M. MOUTOUSSAMY Emile	(circuit n° 6)	212
- DIONY TRANSPORTS	(circuit n° 7)	298
- S.T.U.D.	(circuit n° 8)	805
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit n° 9)	7
- S.E.T.C.O.R.	(circuit n° 10)	<u>23</u>
		3 396

La dépense correspondante prise en charge par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65 % et de 35 %, sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 du budget communal - article 6 455.

Mesdames, et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

X

X

X